



DELIBERATION N° 12/2019

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

17 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf, le six juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de vote pour :	14

Date de convocation du conseil municipal : **28 mai 2019**

Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Antoine DE CONCINI, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Noël CARRIQUIRY, Catherine DECHENAUD, Bernard ESPITALLIER, Florence GLEBIOSKA, Roland LEVET-TRAFIT, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Dorian SILLANS.

Absent non excusé : Benjamin TOSI

Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON

PLAN ENIR – Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité

Dans le cadre de la politique du développement numérique pour l'éducation du Ministère de l'Education Nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, Madame Le Maire fait part à l'assemblée que l'école Arc-en-Ciel de La Frette a été retenue dans le plan ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité)

Afin de concrétiser ce projet pédagogique et éducatif innovant, construit conjointement par la collectivité et l'équipe enseignante sur la base d'un diagnostic partagé, d'objectifs validés par tous, il y a lieu de signer avec l'Académie de Grenoble, une convention de partenariat « **écoles numériques innovantes et ruralité** ».

Cette convention définit :

- L'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet ;
- Les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

La commune de La Frette bénéficiera d'une subvention exceptionnelle de 50%, soit 2 480 € pour un montant de dépenses prévues de 4 960 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire sur cet appel à projets, le conseil municipal par **0** voix contre, **0** abstention, **14** voix pour :

- **CHARGE** Madame le Maire de signer avec l'Académie de Grenoble –services de l'Education Nationale de l'Isère- la convention de partenariat « ENIR- Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne ;
Notification de cette délibération sera adressée à Madame La Rectrice de l'Académie de Grenoble.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Monique CHEVALLIER.

